



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 24 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre juin, à 19h 30, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Marilyn BOTTEX, Maire,

Membres présents : Marilyn BOTTEX, Marie VILLECOURT, Espérance PANAYE, Joël MARTRA, Nicolas BARBERIE, Bruno BIAU.

Absents excusés : Brigitte MESCLIER (a donné pouvoir à Joël MARTRA) Marie-Ange DAGAND (a donné pouvoir à Marilyn BOTTEX) Jacques GROS

Absents : Maud BRUHAT, Eric VIOLLET

Esperance Panaye est nommée secrétaire de séance

Validation du devis rectifié pour la double écluse en Vallière

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif de « double écluse » mis en place en 2021 à l'entrée du quartier de Vallière (en provenance de Lagnieu) qui avait pour but de sécuriser la circulation sur cette voie. Après des résultats encourageants, Madame le Maire a demandé un devis estimatif à l'entreprise CTPG pour la réalisation définitive de ce passage prioritaire. Le devis s'élève à 23818.20€ HT. Madame le Maire indique que cette offre a une durée de 3 mois et que les prix pourraient rapidement être revus à la hausse en raison de la situation économique qui touche les sociétés et l'approvisionnement en matières premières. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de CTPG qui s'élève à 23818.20€ HT.

Projet d'aménagement de la Rue de Vieille Fontaine : présentation, demandes de subventions et poursuite de la procédure.

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet pour la rénovation de la rue de la Vieille Fontaine. Elle explique que les riverains ont pu prendre connaissance du projet lors d'une réunion de présentation le 16 juin dernier et qu'ils ont été globalement satisfaits des améliorations qui seront apportées.

Elle rappelle que le cabinet ARCHIGRAPH a élaboré le projet d'aménagement de la rue de la Vieille Fontaine. Le montant de leur prestation de maîtrise d'œuvre s'élevait à 5000€ (approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2019).

Elle présente à l'Assemblée une prévision budgétaire pour l'ensemble de cette réalisation qui s'élève à 160905€.

Elle explique que ces travaux pourraient faire l'objet d'une subvention du Département et de la communauté de communes de la laine de l'Ain. Le Conseil municipal valide le projet, autorise Madame le Maire à demander le lancement du marché d'appel d'offres et à faire une demande de subvention auprès du Département et de la Communauté de communes.

Saisie de l'EPF pour l'acquisition du terrain situé dans la Montée de l'Ecole

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il serait opportun pour la commune d'acquérir les parcelles B1044 – B1045 – B1046 appartenant à Monsieur Philippe GAGNIEUX, situées rue de la Gare, en bas de la montée de l'Ecole, mises en vente actuellement par leur propriétaire. Elle explique que le recul imposé par le passage de la départementale 77 n'autorise aucune construction supérieure à 60m².

Madame le Maire propose de préempter ces terrains ; les parcelles voisines étant communales, cela permettrait à la commune de posséder une réserve foncière pour l'aménagement la montée de l'Ecole. Elle rappelle qu'une démarche peut être effectuée auprès de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, qui aide les mairies dans la création de projets d'intérêt général. Le Conseil municipal, à l'unanimité moins une voix, autorise Madame le Maire à préempter les parcelles B1044-B1045-B1046 et à engager des démarches auprès de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour l'achat des propriétés appartenant à Monsieur Philippe GAGNIEUX.

Aménagement du terrain sportif vers le gymnase : demande de subvention

Madame le Maire rappelle que le Collège a sollicité la commune pour la rénovation de l'aire sportive (comprenant la piste de saut en longueur et la piste de course notamment).

Par ailleurs, le city stade est entièrement détérioré. Pour des raisons de sécurité et de coût il s'avère préférable de le changer dans sa totalité.

Madame le Maire présente à l'assemblée des projets d'aménagement avec leur estimation financière.

La proposition pour l'installation d'un nouveau citystade s'élève à 37660€ HT.

Pour l'aire sportive, le Conseil municipal propose de retenir une option dont le coût s'élèverait à 80000€ HT.

Madame le Maire propose de faire deux demandes de subvention pour l'ensemble du projet dont le coût s'élèverait à 130000€. La première sera sollicitée auprès du Département, la seconde, auprès de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement territoriale rurale (DETR). Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à faire les demandes de subventions et l'autorise à accomplir toutes les actions nécessaires à l'avancement de ce projet.

Extension de la vidéosurveillance

Madame Le Maire rappelle que la commune projette de refaire la zone de jeux destinés aux jeunes de Leyment : city stade, aire de sport et l'aire de jeu pour enfants. Elle explique qu'il est important afin de prévenir toute dégradation de ce nouveau matériel, d'implanter de nouvelles caméras de vidéo-surveillance.

Madame le Maire présente à l'assemblée l'étude/devis de notre prestataire NPS déjà en charge du matériel de vidéo-surveillance de la commune. Ce document comprend :

- Une caméra plaque d'immatriculation pour le carrefour de la mairie
- Deux caméras pour la surveillance de la zone de jeux d'enfants
- Une caméra 360° pour la surveillance du collège et du city stade
- Une caméra pour la surveillance de l'entrée du collège
- Système de liaison par borne radio.

Le financement de ces fournitures et de leur installation et remplacement en cas de panne, se ferait sous forme de loyer mensuel d'un montant de 360€ TTC. Le contrat de maintenance est offert. Le Conseil municipal valide l'étude de la société NPS pour un coût de location mensuel de 360€ TTC.

Madame le Maire explique que, à la demande de la Préfecture, après chaque Conseil municipal, les délibérations seront affichées sur le site internet de la Mairie.

Madame le Maire annonce la démission de Madame Line Beau, deuxième adjoint. Elle explique que des élections communales devront être organisées en septembre afin de réélire un nouveau Conseil municipal.

Madame le Maire rappelle le feu d'artifice organisé par le Football de Leyment, qui aura lieu le 27 août 2022.

La séance est levée à 21h45.

